

RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

NOTES D'INFORMATION (*Lois*)

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

17 décembre 2019 *Lois à jour au 1^{er} décembre 2019,*
sauf
le chapitre I-3, à jour au 18 juin 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
A-2.1	a. 5, 3 ^e al., insérer «(FQM)» après «Fédération québécoise des municipalités locales et régionales»	Actualisation du nom
C-24.2	a. 621, 2 ^e al., insérer «(FQM)» après «Fédération québécoise des municipalités locales et régionales»	Actualisation du nom
C-26	a. 89.1, 6 ^e al., remplacer «mentionnés au quatrième alinéa» par «mentionnés au cinquième alinéa»	Erreur de référence
S-11.0102	a. 12, 1 ^{er} al., insérer «(FQM)» après «Fédération québécoise des municipalités locales et régionales»	Actualisation du nom

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice
(non identifiées par la référence «N.I.»)*

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
A-3.001	Ann. I, sec. II, point 5	substances contamin <u>ées</u>
A-32.1	a. 327, 2 ^e al.	(chapitre <u>S-31.1</u>)
C-11.5	Ann. C, a. 188 (2 occ.)	Bureau d'assainissement de <u>s</u> eaux
	Ann. C, a. 194	annexe et un <u>e</u> disposition
D-12.1	a. 5, 1 ^{er} al.	<i>Betula alleghaniensis</i> (<u>Britton</u>)
	2 ^e al.	<i>Iris versicolor</i> (<u>Linné</u>)
	3 ^e al.	<i>Nyctea scandiaca</i> (<u>Linné</u>)
M-30.001	a. 15.4.2 et 15.4.3	2016, c. 35, a. <u>1</u>
N-1.1	a. 41.1	même établissement <u>uniquement</u>
Q-2	chapitre IV, précédant l'a. 20	<u>RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>
	a. 31.76, 3 ^e al.	Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et <u>favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés</u>
S-13.1	a. 25.1, 3 ^e al.	(<u>chapitre L-6.2</u>)
T-0.1	a. 17.0.1, 1 ^{er} al., par. 1 ^o	Société Trader Corporation
	1 ^{er} al., par. 2 ^o et 3 ^o	All Seasons Publications Ltd.
	a. 55.0.2, 1 ^{er} al., par. 1 ^o	Société Trader Corporation
	1 ^{er} al., par. 2 ^o et 3 ^o	All Seasons Publications Ltd.

30 octobre 2019 Lois à jour au 1^{er} octobre 2019,
sauf
le chapitre I-3, à jour au 18 juin 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} octobre 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
P-2.2	a. 51.1, 1 ^{er} al., remplacer les paragraphes « a) » et « b) » par les paragraphes « 1 ^o » et « 2 ^o »	Erreur de numérotation
	a. 51.2, 1 ^{er} al., remplacer « visés au paragraphe <i>b</i> de l'article 51.1 » par « visés au paragraphe 2 ^o du premier alinéa de l'article 51.1 »	
P-40.1	a. 215, remplacer « les articles 219 à 251 » par « les articles 219 à 251.2»	Erreur de référence Harmonisation avec L.Q. 2017, c. 24, a. 59
	a. 304, 2 ^e al., supprimer « et ceux adoptés en vertu du paragraphe <i>j</i> de l'article 292 »	Concordance avec L.Q. 2006, c. 56, a. 8
Q-2	a. 131, remplacer « Dans le présent chapitre » par « Dans le présent titre »	Concordance avec L.Q. 2017, c. 4, a. 204
	a. 132, remplacer « Dans le présent chapitre » par « Dans le présent titre »	
	a. 133, remplacer « La présente section » par « Le présent chapitre »	

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Q-2 <i>(suite)</i>	a. 168, remplacer « La présente section » par « Le présent chapitre »	Concordance avec L.Q. 2017, c. 4, a. 204
R-18.1	a. 3, par. 5°, remplacer « projets de règlements » par « projets de règlement ni aux règlements des »	Erreur de saisie lors de l'intégration de L.Q. 2014, c. 1, a. 778, par. 13°

Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)

Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

26 septembre 2019 *Lois à jour au 1^{er} septembre 2019,*
sauf
le chapitre I-3, à jour au 18 juin 2019;
les chapitres A-6.002 et T-0.1, à jour au 31 août 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} septembre 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
P-40.1	a. 323, 3 ^e al., remplacer « société de fiducie » par « société de fiducie autorisée »	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2018, c. 23, a. 786

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
B-3.1	a. 75, 1 ^{er} al., par. 8 ^o	que le contrevenant ait agi intentionnellement
C-61.1	a. 163, 1 ^{er} al., par. 3 ^o	les obligations auxquelles doit se conformer le titulaire
E-2.3	a. 7.1, 1 ^{er} al.	de ces cir conscriptions
S-16.001	a. 27, 2 ^e al.	la Société qui est tenue de s'y conformer

21 juin 2019 *Lois à jour au 1^{er} juin 2019,*

sauf

les chapitres A-32, A-32.1, S-29.01 et S-29.02, à jour au 13 juin 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} juin 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
C-37.02	a. 106.6, 6 ^e al., remplacer « qu'elle a pris sa décision » par « qu'elle a transmis sa décision »	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 27
J-3	Ann. I, a. 3, par. 9 ^o , remplacer « du septième alinéa de l'article 7 » par « du neuvième alinéa de l'article 7 »	Erreur de référence

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

22 mai 2019 Lois à jour au 1^{er} mai 2019

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mai 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
R-26.2.01	a. 2, 1 ^{er} al., par. 8 ^o , remplacer « visés à l'article 383 » par « visés à l'article 435.1 »	Erreur de référence Harmonisation avec L.Q. 2017, c. 21, a. 46
S.4.2	a. 267, remplacer « visé à l'article 383 » par « visé à l'article 435.1 »	Erreur de référence Harmonisation avec L.Q. 2017, c. 21, a. 46

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

7 mai 2019 *Lois à jour au 1^{er} avril 2019,*
sauf
le chapitre R-10, à jour au 21 janvier 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} avril 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

18 avril 2019 Lois à jour au 1^{er} mars 2019,
sauf
le chapitre R-10, à jour au 21 janvier 2019;
le chapitre C-25.01, à jour au 1^{er} avril 2019.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1^{er} mars 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
C-25.01	a. 698, 4 ^e al., remplacer « 238,85 \$ », « 298,56 \$ », « 119,42 \$ » et « 59,71 \$ » par les montants suivants : « 244,85 \$ », « 306,06 \$ », « 122,42 \$ » et « 61,21 \$ »	Indexation des sommes au 1 ^{er} avril 2019

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
C-24.2	a. 633.1, 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e al. (7 occ.)	projet_pilote(s)
C-27	a. 111.10.2, 1 ^{er} al.	à <u>ce dernier</u> le nombre

21 mars 2019 Lois à jour au 15 janvier 2019

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 15 janvier 2019 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
C-19	a. 105.1, 1 ^{er} al., supprimer les mots « , le rapport du vérificateur général visé au premier alinéa de l'article 107.14, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 108.2 ou au premier alinéa de l'article 108.2.1 »	Inapplicabilité de l'instruction législative telle que rédigée par L.Q. 2018, c. 8, a. 30
M-13.1	a. 144, tel que modifié par L.Q. 2016, c. 1, a. 132, dans le commandement législatif, remplacer « dans le deuxième alinéa » par « dans le premier alinéa »	Erreur manifeste de renvoi

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
Aucune		

1^{er} février 2019 Lois à jour au 31 décembre 2018

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 31 décembre 2018 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la modification	Nature de la modification
Q-2	a. 31.5	Inapplicabilité de L.Q. 2016, c. 35, a. 23 (252), la modification ayant déjà été faite par L.Q. 2017, c. 4, a. 21

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
Loi (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s) par la correction	Nature de la correction
C-26	a. 66.1	paragraphe <i>a</i> <u>du premier alinéa</u> de l'article 94
	a. 86.0.1, par. 2 ^o	membres sont soumis
Q-2	a. 31.0.3, 2 ^e al., par. 2 ^o	ou <u>de la</u> sécurité de l'être humain